

le roi fontaine de toute justice

Par **winneuz**, le **28/04/2006** à **11:40**

coucou tlm,

je viens vous demander un peu d'aide, en faite j'ai un commentaire de txt à faire sur le traité des seigneuries de charles loyseau relatif à la justice royale, la subordination des justices seigneuriales, et je souhaiterai faire une sous - partie sur la prédominance de la justice royale. Mais en faite je me trouve un peu limité dans les idées. j'ai parlé du sacrement, par lequel le roi s'engage à rendre la justice, qu'il est source de toute justice, que ca va lui permettre par la suite de d'asseoir son autorité et j'ai souligné qu'en france la souveraineté ne repose pas sur la force mais sur la justice. je pensais aussi évoquer le symbole de la main de justice, celui de l'épée et le symbole du soleil. Mais sinon je vois pas trop quoi mettre, qu'est ce que je pourrais rajouter? auriez vous des auteurs à me proposer?

merci bcp!

Par **Spaceman20**, le **23/01/2007** à **14:53**

Bonjour,

Je voudrais savoir ce que signifie l'expression "Roi fontaine de justice". Lors du cours d'histoire des institutions mon professeur l'a évoqué mais sans en dire le sens.

Pouvez vous m'expliquer cette expression? s'il vous plait.

D'avance merci. !)

Par **ptouhari**, le **23/01/2007** à **15:03**

voici un lien qui donne une finformation sur l'expression:

http://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_VII_de_France

Je pense que l'expression signifie que le roi est la seule source de justice et donc du droit. Si j'en crois le lien, le roi charles 7 a réuni les différentes coutumes et les a faites codifier. Il est donc la seule source du droit car c'est sous son autorité que cela a été fait.

Enfin, il faudrait vérifier...

Pascal

Par **Spaceman20**, le **23/01/2007** à **15:23**

Merci Beaucoup!!!

Par **Spaceman20**, le **23/01/2007** à **15:40**

Si quelqu'un à quelque chose à rajouter ou qu'il a vu ça en cours, qu'il n'hésite pas à poster un message...

Merci

Par **Talion**, le **01/02/2007** à **17:29**

Déjà abordé ici :

[url:24g9t061]http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=3952[url:24g9t061]

Par **mimi1eredunom@hotmail.com**, le **21/02/2007** à **12:15**

Bonjour,

je dois réaliser une dissertation dont le sujet est "le roi fontaine de toute justice".

J'avais pensé à " Quel a été le rôle joué par les rois dès le XIII éme siècle afin d'unifier la justice?"

Comme plan je pensais faire :

1) L'expansion de la justice royale au détriment des autres justices:

A- La légitimité de la justice royale comme prérogative royale
devoir du roi de rendre la justice en son royaume - inquisition de 1245

B-La subordination des justices particulières
justice jusque là concédés par le roi - lutte contre les juridictions ecclésiastique et seigneuriale - Théorie de la prévention - l'appel hiérarchique - cas royaux

2) La mise en place de la justice royale

A-La justice déléguée et la justice retenue

*5 degrés de la justice royale - Edit de Crémieu en 1536 - parlements

*Conseil et lettre de chancellerie -

B- L'unification par les textes

l'ordonnance de niort en 1418

Ceci n'étant qu'une ébauche j'aimerais savoir ce que vous en pensez.
J'hésitais à faire un plan avec d'une part le surssaut de la justice du roi
et d'autre part l'affaiblissement des justices de droits communs.
Merci de votre aide.

Par **fan**, le **26/02/2007** à **20:56**

Ptuhari et Talion, je suis allée sur les liens mais je n'ai vu aucune explication concernant "le roi est fontaine de toute justice".

Par **Talion**, le **27/02/2007** à **14:46**

[quote="fanouchka":28aguc6f]Ptuhari et Talion, je suis allée sur les liens mais je n'ai vu aucune explication concernant "le roi est fontaine de toute justice".[/quote:28aguc6f]

C'est que tu n'as pas bien lu :

[quote="Talion":28aguc6f]Une citation modifiée de Pierre de Belleperche ça...
Réfléchis un peu, cela n'a rien de complexe. [b:28aguc6f]Va voir du côté de la justice déléguée et de la justice retenue, et tu verras pourquoi le roi est source et fontaine de toute justice...[/b:28aguc6f][[/quote:28aguc6f]

Par **Fabien35**, le **01/03/2007** à **20:30**

J'ai la même dissertation à effectuer et je voulais savoir la délimitation temporelle du sujet sachant que en CM la période que nous étudions s'étend du XIIIème au 18ème siècle.
D'avance merci

Par **Fabien35**, le **01/03/2007** à **22:05**

:?:

Pensez vous qu'un plan de type principe-exception est possible Image not found or type unknown

Par **Fabien35**, le **03/03/2007** à **11:54**

bONjour,

Finalement je n'ai pas fais un plan principe exception et j'ai fais du même type que mimi1eredunom@hotmail.com, est ce correct?

D'avance merci